

**Compte-rendu du Conseil Municipal
du 25 septembre 2009**

La séance est ouverte à 21h00.

Présents : Roger DERANQUE, Maire. Françoise ARAMAND, 1^{ère} Adjointe. Jean-Yves RIOU, 2^{ème} Adjoint, Laëtitia POIDRAS, 3^{ème} Adjointe. Nicole BABAU, 4^{ème} Adjointe. Conseillers municipaux : Arielle BARBE, Thierry BENOIT, Gérard BLANQUER, Colette BONO, Claude CANONNE, Claudie BLANC, Fatma LAKEHAL, Etienne MOUSSIER, Anne-Cécile REUS, Claude REUSA, Marius RISBOURG, Stéphane ROURE, Régis VALENTIN.

Absente : Florence PELLEN.

Pouvoir : Florence PELLEN à Thierry BENOIT

Secrétaire de séance : Jean-Yves RIOU

A l'ouverture, le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 15 juillet 2009.

Le Maire demande que soient rajoutés à l'ordre du jour de la séance les points suivants :

- Examen d'une proposition d'étude économique par la Chambre du Commerce et de l'Industrie dans le cadre d'un FISAC
- Installation d'alarmes sur les bâtiments publics : acceptation des devis et demande de subventions
- Dépôt de demande de subventions sur le projet de travaux pour réhabilitation du groupe scolaire

Voirie communale – programme 2009 : avenant n°1

Le Maire rappelle que par délibération du 22 mai 2009, le marché de réfection de la voirie communale avait été confié au groupement Eiffage/Amourdedieu pour un montant de 197 807,80€HT/236 578,13€ TTC.

Pour faire suite au ravinement important provoqué par les orages successifs du printemps dernier, des travaux urgents de réparation de chaussée sur les chemins concernés par le marché ont dû être réalisés.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de :

- conclure l'avenant d'augmentation avec l'entreprise titulaire du marché d'un montant de 20 522,54 € HT, portant le montant total du marché à 218 330,34 € HT / 261 123,09 € TTC.
- de signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Accord unanime.

Aménagement de la salle polyvalente de l'Eden : avenant n°1

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de :

- conclure les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération portant sur l'aménagement de la salle polyvalente de l'Eden.

Lot n°1

Attributaire : entreprise CF Construction

Montant du marché initial : 19 267,70 € HT

Avenant n° 1 – montant : 450,00 € HT

Nouveau montant du marché : 19 717,70 € HT

Objet :

Complément pour réfection de carrelage

Lot n°2

Attributaire : entreprise Menuiserie Pellen

Montant du marché initial : 8 868,00€ HT

Avenant n° 1 – montant : 1 593,00 € HT

Nouveau montant du marché : 10 461,00 € HT

Objet :

Habillage des étagères et du comptoir

Fourniture et pose d'une grille d'extraction

Fourniture diverses

Lot n°3

Attributaire : entreprise Christophe BREMOND

Montant du marché initial : 8 224,23 € HT

Avenant n° 1 – montant : 1 260,55 € HT

Nouveau montant du marché : 9 484,78 € HT

Objet :

Modification de l'éclairage extérieur

Dépose des chauffages avant doublage des murs

Pose de prises complémentaires

Lot n°5

Attributaire : entreprise Michel JEAN

Montant du marché initial: 4 377,87€ HT

Avenant n° 1 – montant : 1 501,51 € HT

Nouveau montant du marché : 5 879,38 € HT

Objet :

Traitement du comptoir et des grilles

Peinture du hall

TOTAL AVENANTS N°1 tous lots confondus : 4 805,06 € HT

TOTAL DES TRAVAUX : 55 708,92 € HT

- d'autoriser le maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Accord unanime.

Aménagement d'un logement situé au 1^{er} étage de la poste : avenant n°1

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de :

- conclure les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération portant sur l'aménagement du logement situé au 1^{er} étage de la poste.

Lot n°2

Attributaire : entreprise Christophe BREMOND

Montant du marché initial : 7 587,58 € HT

Avenant n° 1 – montant : 2 130,48 € HT

Nouveau montant du marché : 9 718,06 € HT

Objet :

Pose d'une VMC

Pose d'une régulation de chauffage

Pose d'un interphone

Reprise alimentation

Lot n°4**Attributaire** : entreprise Menuiserie Pellen

Montant du marché initial : 9 750,00 € HT

Avenant n° 1 – montant : 1 599,78 € HT

Nouveau montant du marché : 11 349,78 € HT

Objet :

Fabrication de placards

Aménagements divers dans la salle de bain

Lot n°5**Attributaire** : entreprise Guillaume CHALLET

Montant du marché initial : 4001,00 € HT

Avenant n° 1 – montant : 1 800,16 € HT

Nouveau montant du marché : 5 801,16 € HT

Objet :

Fourniture et pose de canalisation

Aménagements divers salle de bain

TOTAL AVENANTS N°1 tous lots confondus : 5 530,42 € HT**TOTAL DES TRAVAUX : 43 606,68 € HT**

- d'autoriser le maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Accord unanime.

Délégation du Conseil Municipal au Maire concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et leurs avenants

Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Il propose de compléter la délibération du 14.11.08 qui prévoit la délégation d'un certain nombre de compétences par la disposition suivante :

« - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

Cette disposition permettrait notamment de raccourcir les délais de paiement des entreprises qui peuvent être longs d'un conseil à l'autre, notamment en période estivale.

Après en avoir délibéré et enregistré les votes :

CONTRE : L. POIDRAS**POUR** : 17 + 1 pouvoir

Le Conseil Municipal

DECIDE de déléguer au Maire, en complément des attributions votées le 14.11.08, la compétence concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et leurs avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Travaux de réfection de la voirie rue de l'Andronne : attribution du marché

Par délibération du 24 avril 2009, le Conseil Municipal décidait la réfection de la chaussée rue de l'Andronne et autorisait le Maire à lancer une procédure à marché adapté.

Les résultats de la mise en concurrence sont les suivants :

BAS MONTEL :	20 424,00 € HT/ 24 427,10 € TTC
AMOURDEDIEU :	27 557,50 € HT/ 32 958,77 € TTC
EIFFAGE :	30 760,00€ HT/ 36 788,96 € TTC
ROUX TP :	41 530,00 € HT/ 49 669,88 € TTC
SGTL :	30 999,00 € HT/ 37 074,80 € TTC

Le Maire propose de retenir l'entreprise BAS MONTEL qui présente l'offre la mieux disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RETIENT l'entreprise BAS MONTEL pour un montant de 20 424,00 € HT/ 24 427,10 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer les documents afférant au marché.

Accord unanime.

Plan de déplacement urbain : demande de subvention

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter des subventions du Conseil Général et du Conseil régional pour la prochaine mise en œuvre du plan de déplacement urbain et l'acquisition de panneaux de signalétique. (Coût de l'opération : 15 000 € TTC environ)

Accord unanime.

Comptabilité communale :

Décision modificative n°3

Autorisation d'admission en non valeurs de divers titres

- 1) A la demande de la Perception, le Maire demande à ce que soit complétée la délibération du 15 juillet 2009 qui prévoit l'ouverture de nouveaux crédits sur le compte 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » pour un montant de + 10 629,41 € TTC par la mention :

« Le conseil Municipal autorise l'admission en non valeur des titres 89/2004,74/2004, 75/2004 81/2004, 156/2004, 220/2004, 42/2004, 163/1998, 263/1998, 115/1999, 130/2000, 147/2001, 22/2002 pour un montant de 10 629,41 € ».

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal demandent que soit reportée la question à une prochaine séance et que les services se renseignent auprès de l'avocat de la commune sur une éventuelle procédure d'hypothèque judiciaire, le débiteur étant propriétaire du terrain.

- 2) DM n°3

Les services administratifs de la commune travaillent de concert avec la Perception qui remet de l'ordre dans la comptabilité antérieure de la commune. Cela nous conduit à régulariser un certain nombre d'écriture :

Régularisation des écritures budgétaires passées sur le compte 16 « Emprunt » et antérieures au 01/01/97.

L'analyse du compte 16 montre que la comptabilité n'est pas sincère quant à l'endettement réel de la commune. En effet, ce compte n'est plus en adéquation avec les capitaux restants dûs figurant dans les tableaux d'amortissement des emprunts contractés par la commune. Il convient donc par un jeu d'écritures totalement neutre de régulariser la situation :

Ouverture de crédits sur le c/658 « charges diverses de la gestion courante » : +6 079,94 €

Réduction de crédits sur le c/61524 « Entretien des bois et forêts » : - 6 079,94 €
Ouverture de crédits sur le c/16811 « organismes d'assurance » : + 11 820,26 €
Réduction de crédits sur le c/2313 de l'opération 27 « Aménagement des tennis » : - 11 820,26 €

Régularisation des écritures budgétaires relatives à l'amortissement du tracteur – Annulation de la DM n°1

Les amortissements du tracteur sont comptabilisés sur le c/28188. Or trois mandats ont été, par le passé (en 2004, 2006 et 2008), enregistrés sur les c/ 28182 et 28157.

Il convient de faire les régularisations suivantes :

Enregistrement d'une dépense supplémentaire sur le c/28182 : 9 832,62 € + 0,97 € pour équilibrer les chapitres 68 et 28

Enregistrement d'une dépense supplémentaire sur le c/28157 : 4 486 €

Enregistrement d'une recette supplémentaire sur le c/28188 : 14 318,62 €

Accord unanime.

Fiscalité directe locale : suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière bâtie sur les constructions nouvelles à usage d'habitation

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du Code Général des Impôts permettant au Conseil de supprimer l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1^{er} janvier 1992.

Il précise que la délibération peut toutefois supprimer ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L301.1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R331.63 du même code.

Après en avoir délibéré et enregistré les votes

POUR : F. ARAMAND, R. DERANQUE, N. BABAU, R. VALENTIN, F. LAKEHAL, C. BLANC

ABSTENTION : T. BENOIT (+ 1 pouvoir), AC REUS, S. ROURE

CONTRE : G. BLANQUER, E. MOUSSIER, C. CANONNE, C. REUSA, C. BONO, A. BARBE, L. POIDRAS, JY RIOU, M. RISBOURG

Le Conseil Municipal

MAINTIENT l'exonération de deux ans de la taxe foncière bâtie sur les constructions nouvelles à usage d'habitation.

Fonds départemental unique de solidarité pour le logement 2009 : attribution d'une subvention

Comme les années passées, la commune est sollicitée par le Conseil Général pour participer au financement du Fonds départemental unique de solidarité pour le logement pour l'année 2009. Ce fonds permet le règlement des frais financiers liés à l'accès à un nouveau logement, le règlement des dettes locatives ou charges de copropriété, ainsi que les factures d'eau, d'énergie ou de téléphone.

Pour l'année 2008, les aides se sont réparties comme suit :

Dispositifs	Nombre de bénéficiaires	Montant total des aides
FSL : accès et maintien	4	3 615,78 €
Impayés EDF/GDF	8	1 800,00 €
Impayés d'eau	4	339,00 €
Total	16	5 754,78 €

Les participations sont calculées en fonction du nombre d'habitants :

FSL : 0,1068 €

Energie : 0,1602 €

Eau : 0,1602 €

La contribution totale de la commune serait donc, en cas de vote favorable du Conseil, de **789,50 €**.

Accord unanime.

Signature de la convention pluriannuelle de pâturage

Le Maire demande aux membres du Conseil de :

- Valider les termes de la convention pluriannuelle de pâturage qui prévoit la mise à disposition de parcelles forestières appartenant à la commune au profit de M. Guilhem CHAUVET pour une durée de 5 ans à compter du 01.01.2009, ainsi que le cahier des charges annexe.
- L'autoriser à signer cette convention.

Accord unanime.

Présentation du rapport d'activité 2008 du Syndicat d'Electrification de Pertuis Cadenet

Les rapports du SIE Pertuis Cadenet et du SIVOM Durance Luberon étaient à la disposition des Conseillers Municipaux en Mairie.

Aucune remarque supplémentaire à formuler.

Réforme des collectivités locales : motion présentée par le Conseil Général

Considérant la réflexion engagée à la demande du Président de la République sur la réorganisation territoriale de la France,

Et la nécessité d'apporter la contribution des Communes à ce débat national,

Après en avoir délibéré et enregistré les votes des Elus qui se sont exprimés à bulletin secret sur la question « Souhaitez-vous adopter la motion de soutien aux départements présentée par le Conseil Général de Vaucluse ? »

POUR : 12

CONTRE : 2

ABSTENTION : 2

BLANCS : 3

Le Conseil Municipal affirme :

- Que les départements sont, aux côtés des communes, les territoires de proximité par excellence. Ils disposent d'une identité et d'un positionnement pertinents pour apporter les services indispensables à la solidarité des hommes et des territoires, maintenir un service public au plus près des citoyens, construire et promouvoir un développement solidaire et équilibré des territoires ;
- Que par conséquent, il leur faut une entière capacité d'initiative que seule permet la clause générale de compétence ;
- Que l'efficacité de l'action publique repose sur deux couples : le couple communes et groupement de communes- département d'un côté, région-Etat et Europe de l'autre. Le premier constitue le territoire des politiques de proximité, le second, celui des stratégies de développement ;

Une réforme de l'organisation territoriale de la République ne saurait faire l'impasse sur ces trois principes qui conditionnent sa réussite.

Elle ne peut aboutir sans une réforme conjointe de la fiscalité locale, garantissant une péréquation entre territoires, une réelle autonomie fiscale, financière et la liberté de gestion des collectivités dans la conduite de politiques publiques démocratiquement décidées.

Examen des DIA

La parcelle présentée ci-dessous, à l'unanimité, n'est pas préemptée.

◇ Section G n° 1145, 501, 514 appartenant à Mmes O'RORKE et HAMLIN

Examen d'une proposition d'étude économique par la Chambre du Commerce et de l'Industrie dans le cadre d'un FISAC

Afin de dynamiser le cœur de ville, de soutenir, promouvoir et développer le commerce et l'artisanat de Cucuron, la Mairie est en pleine réflexion quant à l'opportunité de lancer un plan FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

De par sa connaissance des territoires et des problématiques locales, ses relations privilégiées avec les entreprises et ses sources de données exclusives, la CCI de Vaucluse bénéficie d'une expertise pour accompagner les collectivités dans leur réflexion en matière de développement économique.

Le service « Prospective Territoriale » de la CCI de Vaucluse intervient sur la réalisation d'**études préalables** permettant de constituer un dossier de candidature structuré au **Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce** à transmettre à la Préfecture.

La réalisation d'une telle étude, d'une durée de 1 mois à compter de la notification du marché, a pour objectifs de :

- Dresser un état des lieux du commerce et de l'environnement urbain du centre-ville,
- Evaluer l'image et l'attractivité du cœur de ville,
- Identifier les attentes des consommateurs et des professionnels
- Dégager les forces et faiblesses et les enjeux de développement du centre-ville,

Montant de l'étude : **2 800 € HT soit 3 348.8 € TTC**

Accord unanime.

Installation d'alarmes sur les bâtiments publics : acceptation des devis et demande de subventions

Le Maire demande à ce que soient votés les devis de C. BREMOND, d'un montant total de 9 497, 32 € HT, pour l'équipement de bâtiments communaux en alarmes.

Accord unanime.

Dépôt de demande de subventions sur le projet de travaux pour réhabilitation du groupe scolaire

Le bureau d'études A3E-Enr a rendu son étude concernant le diagnostic énergétique du groupe scolaire. Différents axes d'intervention ont été mis en valeur en vue de réduire les consommations énergétiques du bâtiment et améliorer le confort d'été des enfants :

- Le remplacement des menuiseries
- L'isolation des combles
- La rénovation de la ventilation
- La régulation de la chaufferie

Une première estimation permet de chiffrer ces travaux à 280 900 € HT avec une subvention possible de la Région de 50€/m².

La construction d'un préau conçu comme une serre bioclimatique qui :

- ajouterait de la surface utile
- améliorerait le confort d'été des enfants
- valoriserait la démarche générale de maîtrise de l'énergie

permettrait de compléter cette approche. Le coût estimatif de ce préau serait de 250 000 €HT avec la possibilité de subventions conséquentes.

Le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter des subventions du Conseil Général et du Conseil régional sur ce projet global. C'est le montant des subventions susceptibles d'être obtenues qui déterminera la nature des travaux qui seront entrepris.

Accord unanime.

Questions diverses

a. Comité Communal de Feux de Forêts

G. Blanquer fait état de l'avancement du dossier et des informations qui lui ont été transmises :

- Modalités d'adhésion à l'association départementale des CCFF
- Nature des formations dispensées par l'Association
- Modalités d'acquisition et de financement d'un véhicule
- Composition du CCFF

b. Grippe A/ H1N1

Dans le cadre de la préparation d'une possible vague pandémique à l'automne, le Maire a souhaité mettre en place une cellule de crise qui aura pour objectif :

- limiter les risques de contagion, protéger les différents acteurs et informer la population ;
- assurer la continuité du service public en recentrant les missions de la commune sur l'essentiel (police administrative, maintien du lien social et sanitaire avec la population, maintien des activités essentielles à la vie collective, organisation de la vaccination pandémique)

Font partie de cette cellule : le Maire, N. BABAU (qui pourra elle-même être supplée par F. ARAMAND), C. BONO, C. BLANC, A. BARBE, F. LAKEHAL, R. VALENTIN, G. BLANQUER, C. CANONNE, C. REUSA.

c. Concours des maisons fleuries

La remise des prix aura lieu le lundi 28/09 à 18h en Mairie.

d. Sécurité publique

T. BENOIT informe le Conseil Municipal de la pose d'un système de vidéo-surveillance sur Ansouis.

Levée de la séance : 23h20